



Retard sous mise en bracelet

Par **Louana**, le **06/08/2024** à **19:37**

Bonjour, est ce que si on as un retard de 5 min sous bracelet et que le pôle régional nous a pas contacté est ce que on prend un rapport ??

Par **Isadore**, le **06/08/2024** à **19:51**

Bonjour,

Si c'est ponctuel, puisque personne ne vous a contacté, je suppose que non, "on ne prend pas un rapport", mais il faut s'adresser au SPIP pour avoir une confirmation.

Il vaut mieux éviter d'en faire une habitude. Si les horaires ne sont pas adaptés il est possible de demander une modification. En cas d'imprévu (accident, panne de voiture...) il faut contacter le SPIP le plus tôt possible pour prévenir et se préparer à fournir des justificatifs.

Un retard ponctuel dûment justifié passera d'autant mieux si la mesure est strictement respectée par ailleurs.

En cas de toute consultez votre avocat.

Par **Marck.ESP**, le **07/08/2024** à **06:43**

Bonjour

Cela dépend largement de l'appréciation et des circonstances spécifiques par le pôle régional.

La tolérance envers de petits retards peut varier en fonction des pratiques locales, de la gravité du manquement et des décideurs. Il est possible que le pôle régional décide de ne pas signaler un retard de 5 minutes, surtout s'il s'agit d'un incident isolé et non récurrent.